

 HAUTE ET BASSE NORMANDIE	 DIRECCTE de HAUTE ET BASSE NORMANDIE	
--	--	---

Un plan social en préparation : régions fusionnées ou non, tous les agents seront concernés ! Donc mobilisons-nous !

Les réformes de l'État avancent brutalement. La fusion des régions devrait être effective au 1^{er} janvier 2016, et va aller beaucoup plus loin que les seules régions fusionnées. C'est l'ensemble du personnel des DIRECCTE qui va être touché.

Selon le rapport des inspections générales sur les 48 000 emplois des seules directions régionales de l'État, 26 000 se situent dans les régions fusionnées et 10 700 agents sont concernés par une suppression d'emploi. Le non remplacement des départs en retraite ne suffira pas à atteindre cet objectif de suppression de poste.

Concrètement, des agents vont voir leurs postes supprimés, et la charge de travail augmenter.

Le rapport propose de **développer « l'interdépartemental »**. Dans leur rapport, les préfets de Région de Bourgogne/Franche Comté proposent de pouvoir mutualiser deux UT dont les caractéristiques sont proches. Une phase de réorganisation permanente s'ouvre, où y compris des services maintenus dans un premier temps, pourront se voir mutualisés ou supprimés, lorsqu'ils subiront la pénurie d'effectifs imposée par le Ministère !

Au regard du renforcement des pouvoirs des Préfets en matière de gestion des personnels de l'État en région, le risque existe de la création d'une direction régionale interministérielle des fonctions supports (notamment immobiliers, SAF, achats, pilotage des BOP, Chorus, communication, informatique). C'est d'ores et déjà dans certaines régions ce que les préfets exigent.

Restructuration des directions régionales, restructuration en gestation d'unités territoriales. Il y aura donc bien des mobilités géographiques ou fonctionnelles forcées !!! Les arguments des DIRECCTE de Haute et Basse- Normandie déclarant qu'il n'y aura pas de mobilité en 2016 sauf pour une poignée de directeurs ou directeurs adjoints annoncent en creux la réalité qui nous attend :

- gel des postes vacants suite aux départs en retraite, pour permettre la réaffectation des collègues victimes de la restructuration et refusant la mobilité géographique, sans garantie que cela suffise puisque depuis des années déjà les postes sont supprimés par centaines ;
- perte de missions pour les collègues qui n'auront pas la « chance » d'être affectés sur le chef-lieu de région, là où se fait le pilotage des actions (cas des agents du pôle 3E notamment) ;
- même dans le cas d'une résidence administrative maintenue (dans un 1^{er} temps...), il y a la possibilité d'exiger de l'agent d'un service fusionné qu'il exerce une partie de ses missions sur 2 sites. Les déplacements des agents vers le siège de la future région vont nécessairement se multiplier, et cela n'épargnera pas les UT. Au-delà de la réunionnisme aigüe, maladie parfois nécessaire pour certains agents, le cas existe déjà en Basse-Normandie où des collègues d'un département viennent systématiquement travailler à Caen certains jours de la semaine.

Des mobilités inter ministérielles seront également possibles puisque le rapport des Inspections générales insiste pour que le projet de loi « déontologie, droits et obligations des fonctionnaires » prévoit dans son article 23 qu'une mobilité entre fonctions publiques soit votée.

C'est donc à un véritable plan social que l'on doit se préparer.

Le rapport des inspections générales définit les mesures à prendre : blocage des CAP pendant 5 ans pour toutes les régions concernées, « prime » en cas de mobilité forcée, prime au départ volontaire, mise en place de cellules « mobilité » dans toutes les directions régionales dès janvier 2016 et une déconcentration de la gestion des RH au niveau de la région !

Fini donc le droit à mutation géographique en dehors de la région. Fini l'égalité de traitement sur tout le territoire notamment via les CAP nationales.

Le tout dans le mépris total des représentants des syndicats. A l'heure où les CTSD se réunissent parfois en commun entre régions fusionnées, parfois de manière informelle, où les organigrammes des nouvelles régions sont élaborés, les discours se veulent rassurants, mais d'ores et déjà dans les régions concernées ce sont des dizaines de suppressions de postes qui sont concernées ! Tout va s'arbitrer dans les directions des préfetures, chez le Premier Ministre sans consultation réelle des agents et de leurs organisations syndicales.

C'est pourquoi la CGT, SUD, SNUTEFE FSU revendiquent :

- que toutes les informations soient données aux agents sur le projet de réorganisation de la DIRECCTE : les documents transmis le 24 juin 2015 en vue du CTSD du 9/7 ne répondent pas aux inquiétudes des agents du Pôle 3^E puisque le projet d'organigramme ne porte que sur l'organisation au 1^{er} janvier 2016. Nous avons bien compris que d'ici 2019, tout sera très différent ! Pour un certain nombre de collègues de l'UR Basse-Normandie, le compte à rebours (avec la concurrence qui va avec...) est lancé pour tenter de se positionner sur un service en UT pour éviter une mobilité forcée d'ici 3 ans ;
- l'abandon des projets de réformes territoriales, le retrait du projet de loi NOTRE qui, en confiant la formation et partiellement l'emploi aux régions, va accentuer la pression du patronat pour que soient satisfaits ses besoins immédiats de main d'œuvre au plus bas coût pour leur profit (et celui des actionnaires via les dividendes) ;
- l'arrêt de l'abandon des missions et compétences de l'État qui sont les seuls moyens pour garantir une équité territoriale nationale ; non à la décentralisation !
- le maintien de tous les services, de tous les agents et de tous les postes dans les implantations actuelles. Zéro suppression de postes ! Aucune fin de contrat pour les agents non titulaires ! Aucune délocalisation ! Aucune mobilité forcée !
- l'arrêt des restructurations incessantes des Pôle 3 E qui génèrent des conditions de travail totalement dégradées pour les agents ;
- la titularisation des contractuels, nombreux dans les services de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- le respect des droits des agents issus du statut général de la fonction publique d'État et des statuts particuliers.

La mobilisation interprofessionnelle du 25 juin 2015 à Rouen contre la casse de l'emploi et la réforme territoriale est un premier succès dans la construction d'une riposte à la hauteur des attaques. 3000 manifestants (délégations d'entreprises et administration) ont répondu à l'appel de la CGT, de Solidaires, de FO et de la FSU à l'occasion du congrès des présidents de régions de France qui se tenait à Rouen.

C'est bien la convergence des luttes public-privé qui est à l'ordre du jour.

Dans l'immédiat, les syndicats CGT, SUD, SNUTEFE FSU des DIRECCTE de HAUTE et BASSE NORMANDIE appellent l'ensemble des agents à se rassembler le 9 juillet à 13h à Caen, date du CTSD commun « informel » convoqué par les DIRECCTE.

NB : Des heures d'informations sont posées permettant de couvrir la réunion et les temps de route pour les agents venant des autres sites. Nous vous invitons à nous faire part préalablement de votre volonté de venir à cette heure d'info afin d'organiser le déplacement.